

Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile

Carolina Kobelinsky

DANS **CORPS 2012/1 N° 10**, PAGES 183 À 192

ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 1954-1228

ISBN 9782271073976

DOI 10.3917/corp1.010.0183

Date de mise en ligne : 01/06/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-corps-2012-1-page-183?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile

Carolina KOBELINSKY

Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ont vu le jour en 1991, deux mois après une circulaire qui institue à l'encontre des candidats au statut de réfugié l'«opposabilité de la situation de l'emploi»¹. Avec la fermeture *de facto* du marché du travail, les demandeurs d'asile deviennent une exception à la figure de l'immigré comme force de travail, réduit à son corps, que décrit Abdelmalek Sayad (1999), comme le sont également les étrangers régularisés en raison de leur maladie (Fassin, 2001). Contraints à l'inactivité, la vie des hommes et des femmes demandeurs d'asile est marquée par l'attente. Pour ceux que l'État prend en charge dans ces structures dédiées à l'hébergement et à l'accompagnement pendant la procédure d'asile, la dilatation du temps s'articule à une rétraction de l'espace. Mise en attente et mise à l'écart ont des effets concrets sur le corps de ces étrangers au statut juridique précaire qui se trouvent dans un présent marqué par l'ambiguïté de leur situation, dans ces centres qui oscillent entre l'assistance et le contrôle. Les CADA, financés et pilotés par l'Office français de l'immi-

gration et de l'intégration, sont gérés par différentes associations ou entreprises qui emploient des intervenants (animateurs, éducateurs, assistants sociaux, juristes, psychologues, personnels administratifs) afin de s'occuper du suivi de demandeurs d'asile. Tout comme le statut de réfugié, les CADA constituent une ressource rare à laquelle la plupart des demandeurs d'asile n'ont pas accès. Malgré l'augmentation progressive du nombre de places, les CADA n'arrivent toujours pas à accueillir la totalité des requérants².

L'article s'appuie sur une enquête ethnographique, conduite au cours de 26 mois, fondée principalement sur l'observation du quotidien dans des CADA en région parisienne, qui offrent un hébergement collectif, un suivi sanitaire, une aide juridique et un accompagnement social des personnes qui y sont accueillies³. Sans prétendre qu'il existe une seule et unique expérience de l'attente, ni que tous les demandeurs d'asile entretiennent le même rapport au corps, je présenterai de façon schématique les différentes séquences de l'expérience temporelle et leur inscription sur

le corps des demandeurs d'asile rencontrés. Ainsi, les cinq sections de l'article renvoient aux différentes étapes du parcours des exilés depuis leur départ du pays et leur arrivée en France, en passant par la prise en charge en CADA, l'installation dans un provisoire qui dure, la découverte de l'inaction et de leur inutilité, jusqu'à la reprise en main, sinon

de la maîtrise du temps, au moins du développement d'une nouvelle temporalité qui permet la réappropriation du corps. Comme j'essaierai de le montrer, les « variations corporelles » (Darmon, 2006) qui interviennent tout au long de l'attente cristallisent l'opposition entre assistance et contrôle, caractéristique du dispositif d'accueil.

Des corps qui bougent sous la contrainte

Afin de contrôler les flux et de maîtriser les « indésirables », les États Européens mobilisent depuis plusieurs décennies des moyens juridiques, matériels et policiers toujours plus importants. Sous une apparente hétérogénéité d'action selon les pays, se déploie un ensemble de dispositifs qui visent le confinement des étrangers (Kobelinsky & Makaremi, 2008). Les itinéraires des personnes rencontrées en CADA rendent compte d'une succession d'espaces de relégation à des fins « assistancielles » ou sécuritaires, où l'enfermement s'articule à chaque fois au mouvement contraint. Adam⁴ avait envoyé ses enfants chez des connaissances et vendu son bétail à un voisin lorsque, suite à des menaces incessantes, il a décidé de fuir dans un village voisin d'abord, à Kinshasa ensuite. Il a traversé la frontière vers l'Angola et après quelques mois il a réussi à se procurer les 7500 dollars dont il avait besoin pour son voyage en Europe. Lorsque tout a été prêt, il est revenu à Kinshasa pour prendre le cadet de ses enfants avec

lequel il est arrivé à l'aéroport de Roissy. Ils ont été maintenus en zone d'attente où Adam a déposé une demande d'asile. À leur sortie, suivant le conseil d'un compatriote, il a appelé le 115 – numéro de téléphone national d'aide aux personnes sans abri. Ils ont dormi dans différents hôtels parisiens. Un matin, en faisant la queue dans une association afin d'obtenir une domiciliation postale, on lui a suggéré de faire une demande d'hébergement auprès de la CAFDA⁵. Après quelques semaines, une chambre dans un CADA leur a été attribuée. J'ai fait la connaissance d'Adam et son fils à leur arrivée en juin 2005.

Anna est tunisienne. Elle est mariée avec Omar, un jeune homme palestinien qu'elle a connu dans son pays, lorsqu'il fuyait le Moyen Orient. Ils sont arrivés à l'aéroport d'Orly en provenance de Tunis, en octobre 2002, avec des visas de court séjour. Deux semaines plus tard, ils sont partis en Suède où ils ont déposé une demande d'asile et ils ont été hébergés dans un appartement,

«bien meublé, grand et très agréable», non loin du domicile des frères d'Omar, reconnus réfugiés quelques mois auparavant. En mars 2003, Anna et Omar ont reçu un courrier annonçant qu'ils devaient rentrer en France en raison du règlement de Dublin II, qui oblige les demandeurs d'asile à déposer leur demande dans le pays de leur première entrée dans l'Union Européenne. Or, le retour en France ne s'est pas produit tout de suite. Ils ont dû attendre quatorze mois avant d'atterrir à Roissy. «J'étais convaincu qu'on nous attendait à l'aéroport pour nous conduire dans un appartement et puis finir les démarches administratives, mais non...», m'explique Anna lors d'un entretien. Ils ont erré dans Paris: ils ont dormi dans un

hôtel pendant six jours, puis deux nuits dans la rue. Ils ont appelé le Samu social et ont passé encore quelques nuits dans un hôtel avant qu'on leur attribue une chambre au foyer où je les ai rencontrés. Les itinéraires d'Adam et d'Anna et Omar rendent visible la circulation et l'errance: des déambulations plus ou moins forcées, des creux d'attente, des traversées de frontières. La zone d'attente d'abord, le centre pour demandeurs d'asile ensuite, tous ces espaces viendront s'inscrire dans un spectre plus large de situations de mise à l'écart où le corps se trouve à la fois enfermé et contraint au mouvement. Les trajectoires brièvement présentées rendent compte en effet de l'exercice d'un pouvoir qui fait bouger des corps.

Des corps soignés

C'est dans ces parcours marqués par l'errance et la circulation contrainte que vient s'insérer un moment de halte. L'arrivée en CADA fournira aux demandeurs d'asile les conditions matérielles minimales mais nécessaires pour garantir la survie et permettre de reprendre souffle: manger, dormir, soigner son corps. Adam exultait le jour de la signature du contrat de séjour au CADA. Avec l'arrivée au foyer s'ouvrait pour lui une période de recomposition. Comme il l'explique lui-même: «Ici, c'est bien, c'est un bon accueil, cela nous permet de vivre, c'est déjà ça, et c'est bien, je suis comme soulagé, tu vois, [mon fils et

moi] on va être tranquilles un peu..., j'en peux plus, ici je dors un peu tranquille, après tout ce qu'on a bougé... Là on se repose un peu.» Treize mois s'étaient écoulés entre le départ de leur maison et leur arrivée au CADA. La plupart des résidents éprouve, tout comme Adam, un sentiment de «soulagement» en arrivant en CADA: leurs besoins minimums y sont garantis (un lieu où dormir, un pécule pour manger); ils peuvent bénéficier d'un accompagnement social; les enfants peuvent aller à l'école; ils ont un accompagnement juridique qui leur permet d'augmenter leurs chances d'obtenir le statut de réfugié et ainsi d'obtenir

une carte de séjour. En d'autres termes, ils sont guidés dans les méandres d'une bureaucratie qu'ils méconnaissent et ce moment de «tranquillité» s'avère être un temps et un espace de recomposition de soi. Pour Edona, jeune demandeuse d'origine albanaise, l'arrivée au foyer était synonyme d'un toit et de la possibilité d'apprendre le fonctionnement de l'administration française. Edona, comme la plupart de mes interlocuteurs, insiste sur l'importance d'avoir le soutien technique et moral des professionnels du centre, qui «savent quoi faire» et le lui apprennent. Le «savoir spécialisé», pour reprendre les termes de Weber (1995) à propos de l'instrument de supériorité de la bureaucratie rationnelle, sur la rédaction ou plutôt la construction du récit à présenter à l'administration, est constamment mis en avant par les résidents et contribue au soulagement ressenti en arrivant au CADA. Tous sont conscients de la «chance» qu'ils ont «d'avoir des spécialistes des dossiers» à leurs côtés.

Des corps confinés

Si dans un premier temps la pause imposée par la procédure d'asile et l'entrée dans le dispositif d'accueil conduisent à un travail de soin et de recomposition du corps, dans un deuxième temps, le CADA induit l'expérience d'une relégation. Certainement plus douces que les institutions fermées de détention des étrangers telles que les centres de rétention administrative ou

Mais l'accompagnement social au foyer a également permis à Edona de commencer un traitement médical pour essayer de réparer une énorme cicatrice qu'elle avait au milieu du visage et dont elle n'a jamais voulu parler explicitement. Œil déformé, joue gonflée, elle portait toujours ses cheveux foncés tombant sur le visage pour cacher cette blessure. Blessure qui incarnait, selon ses termes, tout ce pourquoi elle et son mari avaient fui leur pays. Edona construit ainsi son corps en preuve du bien-fondé de leur demande d'asile. Deux mois après son arrivée au foyer, elle s'est fait opérer une première fois, deux autres chirurgies ont suivi, permettant à Edona, sinon de guérir, au moins, de réparer son corps blessé. Hébergement, aide financière, soutien technique, travail sur le corps, c'est donc tout cela que mes interlocuteurs signifient lorsqu'ils parlent de «soulagement», sentiment qui permet de comprendre cette espèce de captivité bienveillante qu'implique la vie en CADA.

les zones d'attente aux frontières, où sont présentes les forces de l'ordre, les CADA peuvent tout de même être considérés comme des espaces de confinement. À la dépendance économique s'ajoute le contrôle des activités quotidiennes des demandeurs d'asile. Bien que leurs portes restent ouvertes et qu'il y ait une certaine liberté de circulation, selon le règlement intérieur des CADA que les

résidents doivent signer à leur arrivée avec le contrat de séjour, les demandeurs d'asile doivent informer le personnel du foyer de toute absence de plus d'un jour et demander leur autorisation s'ils veulent s'absenter plusieurs jours. Aussi, leurs activités sont-elles réglées, leurs chambres inspectées et leur courrier surveillé.

Toutes ces pratiques de contrôle sont perçues par les demandeurs d'asile rencontrés comme affectant leur autonomie. Les propos de Simone, demandeuse d'asile camerounaise, illustrent bien ce sentiment: «Ici on est des prisonniers ambulants. Personne ne peut vous dire qu'il est content ici, on est comme à l'école, c'est frustrant. Tout ce que je veux, c'est récupérer mon autonomie (...) C'est une régression, tu es comme

à l'école ou dans un internat, mais on est des adultes! (...) On nous donne une chambre où dormir, on nous donne de quoi manger, oui, mais (...) ils te tendent une main et avec l'autre ils t'arrachent une autre chose.» Le terme «prisonniers ambulants» qu'elle a employé rend compte de son impression d'être à la fois captive et assistée. À cela vient se greffer l'expérience d'un retour forcé à l'enfance, que Simone met en mots à partir des phrases telles que «ici on est comme à l'école» ou «c'est une régression». En effet, beaucoup de mes interlocuteurs m'ont fait part de l'infantilisation dont ils font l'expérience dans le sens où ils ont le sentiment que l'institution leur impose des limites, qu'ils ont perdu leur capacité de décision et leur autonomie vis-à-vis des travailleurs sociaux⁶.

Des corps inutiles

Lorsqu'on visite régulièrement les couloirs, la cuisine, les chambres des résidents, on a souvent l'impression qu'«il ne se passe rien», que le rythme est monotone et uniforme, que la télévision est un élément central dans la vie quotidienne, que l'ennui s'installe. Dans les propos des demandeurs d'asile sur leur présent, on retrouve l'idée d'un temps «mort», «arrêté», qu'il faut «remplir». Cette chosification du temps montre que le présent est perçu comme «bloqué», non vécu. C'est ce que me confie Edona lors d'un entretien: «Je ne fais rien ici, parce qu'il n'y a rien à faire. Avec mon

mari on se lève tard, on se couche vers minuit. On regarde la télé. On se lève, je fais le ménage, je prépare à manger. On parle, on se bagarre, on regarde la télé ou on écoute la radio. Je vais à l'hôpital ou je reste ici à lire en français, on m'a prêté quelques livres. Je ne fais rien, on a trop de temps ici... on tourne en rond.» À partir de l'ethnographie du quotidien des résidents, on peut constater que *ne rien faire* implique diverses activités menées dans l'environnement domestique. Le quotidien d'Edona n'était pas très différent de celui d'Anna, sa voisine, qui passait beaucoup de temps enfermée dans sa chambre

depuis qu'on lui avait confirmé qu'elle ne pouvait pas reprendre ses études de lettres parce que son statut juridique précaire ne le lui permettait pas. Au cours d'un entretien, Anna m'explique que reprendre les études constituait pour elle «l'espoir de revenir un peu à une vie normale. Ici tu manges, tu dors, tu manges, tu dors. On ne fait rien, je ne peux plus vivre comme ça, j'ai perdu sept kilos... Je ne suis pas bien... rien à faire, toujours là, ce n'est pas une vie ça». Son corps se dégradait, elle avait beaucoup maigri, ne se maquillait plus et ne s'habillait que de pyjamas et pantoufles. L'attente s'imprimait sur son corps. Plutôt que d'être sans emploi du temps, ce qui pourrait ne pas être perçu de manière négative, le problème d'Anna et des demandeurs d'asile rencontrés était d'être privé de toute maîtrise du présent.

Afin de contrer l'immobilisme, les équipes sociales des CADA mettent en place des activités d'animation. Sorties aux musées, spectacles, ateliers de cuisine, de marionnettes, de couture, toutes ces activités sont pensées par les intervenants avec lesquels j'ai discuté comme une partie de leur travail permettant de contribuer à ce qu'ils appellent «la gestion de l'attente»⁷. Or, le taux de participation aux activités récréatives est assez faible. Pour certains résidents, les activités ne font que contribuer au confinement, à la sensation d'oppression et de dépendance. Lorsque j'ai demandé à Luvaki, résident congolais au CADA depuis un an, s'il participait à des activités organisées par l'équipe sociale, il s'est presque énervé : «Ces activités c'est n'importe quoi ! S'ils

veulent organiser des animations pour les enfants, ça me paraît une bonne idée, mais on ne peut pas me demander que j'aille aux bois de Vincennes me promener avec les assistants sociaux, pour quoi faire ? » Cet avis rend compte de l'association qui est faite par Luvaki, comme par beaucoup de demandeurs d'asile, entre les activités d'animation et l'infantilisation dont ils font l'objet. D'autres résidents ne voient tout simplement aucun intérêt à se promener avec des gens qu'ils ne connaissent pas et avec lesquels ils peuvent à peine communiquer. Pour ceux qui y participent, il s'agit fondamentalement de la possibilité d'occuper le corps, de meubler le temps et de penser à autre chose que l'attente et les souffrances liées à l'exil. Les sorties donnent l'opportunité de prendre soin de son apparence et marquent parfois pour certains résidents leur appartenance nationale ou communautaire par l'utilisation d'habits traditionnels. Le soin apporté à leur aspect témoigne d'une volonté de ne pas uniquement se présenter comme demandeurs d'asile, mais de donner à voir dans l'espace public une facette qu'ils estiment sans doute plus valorisante d'eux-mêmes. Mais, comme l'exprime Klara, demandeuse d'asile russe, ces activités ne servent que de «pansement», car «*le vrai problème c'est qu'[ils doivent] rester les bras croisés*». L'inaction imposée, ainsi que le sentiment d'inutilité qui en découle, s'inscrit sur les corps des demandeurs d'asile. À la dégradation physique s'ajoutent parfois des troubles psychologiques liés à l'inac-

tivité. S'il est vrai que la dégradation physique était vécue douloureusement pour beaucoup de mes interlocuteurs, certains pouvaient s'en détacher, l'objectiver et en faire une ressource. Car le corps, qui constitue un support de la présentation de soi (Goffman, 1987), peut pour certains demandeurs d'asile, contrairement à la pratique d'Edona,

devenir l'objet dont ils mettent en scène la dégradation – parfois avec des blessures visibles et importantes –, transformant le pathos en ressource leur permettant d'obtenir de petites aides supplémentaires de la part des intervenants sociaux touchés par l'exposition de la souffrance⁸.

Des corps en mouvement

Faire l'expérience du confinement et de l'inaction peut entraîner un sentiment de résignation qui accentue la dégradation physique et morale. Elle peut aussi, au contraire, comme j'ai pu l'observer au cours de mon enquête, induire un sentiment de révolte qui conduit, au moins partiellement, à une reprise en main du corps.

Après six ou sept mois pendant lesquels il « n'allai[t] pas bien du tout », Makan s'est dit qu'il était temps de « voir les choses autrement », de prendre du recul par rapport à ce qu'il avait vécu au pays. Il commence à fréquenter les cafés internet et à « s'activer » au bout d'un an d'attente au CADA. À la « folie » en Guinée (menaces, arrestations, tortures) succède le dérèglement spatial et temporel en arrivant à Paris. Et après une hospitalisation de quelques jours, il arrive au foyer, qui lui offre un répit et « un refuge » d'où il sort rarement. Après quelque temps dans ce qu'il appelle « plus ou moins l'isolement », Makan a repris contact avec « ce qui se passe en

Guinée » en allant notamment au café internet qui se trouvait à quelques mètres du CADA. Peu de temps après, il a commencé à fréquenter des compatriotes qui partageaient avec lui « l'indignation et la colère par rapport à la situation du pays ». Il a établi des contacts et repris non pas son activité politique d'autrefois – en tout cas, il ne m'a jamais dit cela dans ces termes – mais une forme d'engagement qui donnait sens à son quotidien (et probablement aussi à son vécu). « Ça me fait du bien de sortir un peu, voir du monde, discuter, m'activer un peu... je me retrouve », me confiait Makan au cours d'une conversation informelle. Il passait de moins en moins de temps au foyer, il élargissait son réseau social et d'autres occupations venaient s'ajouter à son quotidien. On peut penser que « s'activer un peu » implique, d'une part, sortir du foyer, rencontrer d'autres gens, se remettre en contact avec la réalité politique de son pays ; et d'autre part, se détacher de la temporalité de l'attente. Au travers de ces activités, Makan a

remis son corps en mouvement, il l'a fait bouger. Il ne s'agissait plus d'un corps qu'on assistait, qu'on encadrait, qu'on contrôlait ou qu'on surveillait, il prenait désormais la maîtrise de son corps.

Dix mois après son arrivée au CADA, Edona a décidé de commencer à travailler comme femme de ménage. Elle n'aimait pas faire cela mais elle ne voulait plus rester dans sa chambre. S'occuper des tâches domestiques impliquait pour Edona un déclassement social par rapport à son statut en Albanie, où elle travaillait en tant que secrétaire d'un service social de l'État. Pour Klara, institutrice en Russie, le déclassement est encore plus douloureux dès lors qu'elle s'est retrouvée à faire le ménage chez une dame qui aurait pu être une collègue : « Je fais le ménage chez une institutrice française, une collègue, c'est triste, mais c'est bien pour l'argent et parce que je fais quelque chose sinon je me prends trop la tête, rester entre quatre murs ce n'est pas bien. » Bien que renvoyés constamment à leur confinement temporel, les demandeurs d'asile peuvent développer des pratiques pour esquiver, toujours de manière relative, la mise en attente.

Travailler « au noir » ou s'engager dans une activité politique atténuent l'expérience d'être réduit à un corps inutile et confiné. Augmenter l'entrée d'argent est sans aucun doute un motif pour se faire employer dans la construction, la manutention ou le secteur gastronomique.

Se sentir « moins dépendant » est aussi un moteur important, selon mes interlocuteurs, de même que la nécessité de « s'activer ». Ces activités permettent de rencontrer des personnes à l'extérieur du CADA, contribuant à se sentir utile, récupérant un sentiment positif de soi. Elles créent aussi des obligations et des occupations. Ce faisant, le travail et l'activité politique, parmi d'autres pratiques, aménagent l'entrée dans une nouvelle temporalité cadrée par des contraintes spécifiques permettant le passage du corps inutile – confiné, fatigué, délaissé – au corps utile – dont l'apparence est soignée, propre, qui bouge non pas sous la contrainte mais pour la contourner, éventuellement, la subvertir. Sans être des manifestations collectives, ces pratiques interrogent à la fois les formes de subjectivation des acteurs et les usages du corps dans les actions politiques.

Les transformations du corps dans l'attente

Au CADA la dimension corporelle de la contrainte n'acquiert pas l'importance qu'elle peut avoir dans des espaces d'enfermement où le corps est privé de liberté, sous contrôle et éventuellement soumis par la force. Au foyer, il ne s'agit

pas d'un pouvoir qui s'approprie la vie humaine dans sa dimension biologique. L'entrée par le corps permet toutefois ici de voir l'ambiguïté du dispositif étudié qui oscille constamment entre l'assistance et le contrôle. Cette tension appa-

raît tout au long des transformations physiques dans l'attente. Si le début du séjour constitue un moment de répit où il y a un véritable travail sur le corps, pour soigner les blessures, le recomposer après une période de circulation contrainte, le CADA exerce assez vite une forme de contrôle et de surveillance perçue par les demandeurs d'asile en termes de perte d'autonomie. Avec l'entrée dans un provisoire qui dure, où l'ennui et l'inactivité s'installent, ce corps infantilisé devient aussi un corps fatigué, dégradé. Afin de l'entretenir, de le distraire – peut-être aussi de l'encadrer – le foyer propose des activités d'animation. La résignation ou la révolte induisent chez certains demandeurs d'asile le contournement des effets lourds de l'institution et une reprise en main du corps qui sort de l'espace cloîtré du foyer et s'insère, par le biais du travail ou de l'engagement militant, dans une nouvelle temporalité qui vient en quelque sorte estomper l'attente. La réappropriation du corps devient possible dès lors qu'on récupère la maîtrise du temps. Après plus de deux ans, Anna et Omar ont réussi à obtenir le statut de réfugié. Lorsque j'ai croisé Anna, un après-midi deux mois après la fin de la procédure, elle avait visiblement repris du poids, elle portait des talons et était joliment maquillée. Il y avait clairement un travail sur son apparence qui me faisait penser aux photos qu'elle m'avait montrées de l'époque où elle venait d'arriver en Suède. Espace d'inscription de dispositions féminines, son corps devenait également un support de subjectivation. Longtemps délaissé, il avait

évolué au gré des aléas de sa situation administrative. Elle rentrait au CADA après une journée à faire des démarches pour s'inscrire à une formation. «Je sens que je me reprends en main, je respire de nouveau, je vois le soleil par la fenêtre et ça me donne envie de sortir, de redevenir moi-même».

Les demandeurs d'asile accueillis au sein du dispositif font certainement l'expérience de l'attente d'une façon bien moins linéaire et plus complexe que je n'ai pu le décrire. La périodisation élaborée ici permet toutefois de rendre compte, à travers des variations corporelles, de l'ambiguïté d'un dispositif qui offre à la fois les moyens d'entamer un processus de recomposition de soi et un cadre de vie qui entraîne la dépendance et la relégation. Le corps des demandeurs d'asile vient ainsi illustrer la schizophrénie d'un dispositif, mais aussi, plus largement, de la politique de l'asile marquée par des binômes antagoniques: assistance/ contrôle; compassion/ suspicion; respect des accords internationaux en matière des droits de l'homme/ maîtrise des étrangers jugés indésirables.

Notes

1. La circulaire du 26/09/91 stipule que si, à l'occasion d'une offre d'emploi, aucun candidat de l'UE ne se présente, un demandeur d'asile peut y prétendre avec succès. Elle exige par ailleurs que ce dernier soit entré régulièrement sur le territoire. Actuellement, dans le cadre de la transposition de la directive européenne dite accueil, le requérant peut solliciter une autorisation provisoire de travail si l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides n'a pas statué sur sa requête au bout d'un an ou s'il attend la convocation de la

Cour nationale du droit d'asile. Dans ce cas, la personne est soumise aux règles de droit commun applicables aux travailleurs étrangers; l'accès au marché de l'emploi étant prioritairement réservé aux nationaux et aux étrangers en situation régulière, il ne sera autorisé à occuper un poste que si, dans la branche d'activité et la zone géographique considérées, le nombre de demandes d'emploi n'est pas supérieur au nombre des offres. L'obtention de cette autorisation est de fait exceptionnelle. Je n'ai jamais rencontré un demandeur d'asile en CADA qui ait demandé une autorisation de la sorte. Ainsi, dans la pratique, cela ne change en rien à l'impossibilité de travailler légalement introduite par la circulaire de 1991.

2. Le dispositif prend en charge, sur une base contractuelle, des familles de demandeurs d'asile, toutes origines confondues, admises par une commission selon des «critères d'urgence sociale». Ceux qui ne sont pas acceptés en CADA bénéficient actuellement d'une allocation temporaire d'attente pendant la durée de la procédure d'asile.

3. L'enquête a principalement été menée dans deux CADA, mais j'ai également fait des observations dans une structure d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile pendant la trêve hivernale (AUDA) et un centre provisoire d'hébergement pour les réfugiés (CPH). Dans tous les cas, j'ai été admise en tant qu'observatrice et présentée comme telle tant aux équipes sociales qu'aux résidents.

4. Afin de garantir l'anonymat de mes interlocuteurs, tous les noms sont fictifs.

5. La Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile est une plateforme d'accueil créée en 2000.

6. Bien entendu, pour les professionnels du CADA, l'exercice du contrôle ne va pas sans poser un certain nombre de conflits et de dilemmes.

7. D'après la circulaire de 2008 relative aux missions des CADA, les activités d'animation sont destinées à «pallier l'inactivité des personnes hébergées», mais aussi à faciliter «la connaissance et la compréhension des règles de la vie en France».

8. Le corps blessé, qui apparaît au travers des certificats médicaux attestant des séquelles tant physiques que psychiques de la violence soufferte au pays, a acquis par ailleurs dans les dernières décennies une grande importance dans les procédures d'asile pour se voir attribuer le statut de réfugié (D'Halluin, 2006).

Bibliographie

- Darmon M. 2006, «Variations corporelles. L'anorexie au prisme des sociologies du corps», dans *Adolescence*, 56: 437- 452.
- D'Halluin E. 2006, «Entre expertise et témoignage. L'éthique humanitaire à l'épreuve des politiques migratoires», dans *Vacarme*, 34: 112- 117.
- Fassin D. 2001, «Quand le corps fait loi. La raison humanitaire dans les procédures de régularisation des étrangers», dans *Sciences Sociales et Santé*, vol. 19, n° 4: 5- 34.
- Goffman E. 1987 [1973], *La Mise en scène de la vie quotidienne 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit.
- Kobelinsky C. & C. Makaremi (éds.) 2009, *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant.
- Sayad A. 1999, *La Double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil.
- Weber M. 1995 [1922], *Économie et société*, Paris, Pocket.